

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet nouveau site PHYTOTAGANTE sur la commune principale de l'AIOT Rue Paul Sejourne 66350 Toulouges.

La référence de votre dossier est A-3-B6FDJOTG3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/01/2023 à 18h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- nadine.payrot@phytotagante.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- nadine.payrot@phytotagante.com (pour rappel, déclarant)
- eline.alaoui@bureauveritas.com (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467500979**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Nom : **ALAOUI**

Prénom : **Eline**

Fonction : **Consultante HSE**

Adresse électronique : **eline.alaoui@bureauveritas.com**

Téléphone portable : **+(33) 623201946**

Personne morale

N° SIRET **40073684900037**

Raison sociale **PHYTOTAGANTE**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

9 BD DE CLAIRFONT

66350 TOULOUGES

Signataire

Nom : **CHAHBOUN**

Prénom : **Jamal**

Qualité : **PDG**

Adresse électronique : **legislation@phytotagante.com**

Téléphone fixe : **+(33) 468850876**

Référent

Nom : **PAYROT**

Prénom : **Nadine**

Fonction : **Responsable QHSE**

Adresse électronique : **nadine.payrot@phytotagante.com**

Téléphone fixe : **+(33) 468850876**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **nadine.payrot@phytotagante.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **nouveau site PHYTOTAGANTE**

Description des activités :

La société PHYTOTAGANTE, qui commercialise des matières premières aromatiques naturelles, envisage de déménager ses activités actuelles sur un nouveau site : projet de construction. L'activité de production de PHYTOTAGANTE consiste en l'extraction alcoolique (éthanol) de concrètes en absolues et au retraitement d'huiles essentielles via des lignes de production. Le site projeté sera constitué des mêmes installations que le site actuel de PHYTOTAGANTE, localisé au 9 boulevard de Clairfont Naturopôle à Toulouges (66350). Le déménagement des activités de PHYTOTAGANTE sur un nouveau site s'explique par un manque de place sur le site actuel. Le site projeté sera donc constitué : - De bureaux ; - D'un laboratoire ; - D'une zone « préparation », dédiée à la réception des produits, au retraitement des produits si nécessaire (le retraitement ne nécessitant pas d'équipements industriels), au conditionnement ou reconditionnement des produits, puis à l'expédition ; - D'une zone « stockage », servant au stockage sur racks dans divers contenants ; - D'une zone « production », pour la fabrication d'absolues et le retraitement spécifique des produits, nécessitant plusieurs lignes de production - De locaux techniques ; - D'une zone de stockage de charbon actif ; - D'une chaudière outdoor ; - Des groupes frigorifiques pour le process ; - Une voirie de circulation en enrobé sur les trois quarts du périmètre du bâtiment, - Une zone de stockage des alcools (éthanol) dans un caisson spécifique avec rétention. Les solvants seront stockés sur racks, - De deux bassins de rétention ; - Une aire déchets ; - Des espaces verts.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Rue Paul Sejourne 66350 Toulouges**

X : 685099

Y : 6173878

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4330	2	Liquides inflammables de catégorie 1	Quantité susceptible d'être présente 3.008 t	DC	Cette rubrique concerne l'éthanol chauffé au sein des

4140	2-b	Toxicité aiguë catégorie 3 / orale	Quantité susceptible d'être D présente 9 t	lignes de production. Cette rubrique concerne l'huile essentielle d'armoise.
------	-----	---------------------------------------	--	---

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **350**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux de nettoyage du sol de la partie production du site (eaux pouvant contenir des résidus des extraits aromatiques de production) seront récupérées par les caniveaux périphériques du futur bâtiment et seront confinées au sein des bassins de rétention étanches du site (bassins bétonnés). Ces eaux seront ensuite pompées pour évacuation et traitement par une société prestataire. Le site sera également à l'origine d'eaux usées sanitaires et d'eaux pluviales de toiture et d'eaux pluviales de ruissellement. Les eaux pluviales de voiries rejoindront les réseau d'eaux pluviales de la commune avec séparateur à hydrocarbures. Les eaux pluviales de toiture (considérées non-polluées) rejoindront le réseau d'eaux pluviales de la commune. Les eaux usées domestiques du site seront rejetées vers le réseau d'assainissement collectif de la commune de Toulouges.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets atmosphériques au niveau du site seront associés aux gaz d'échappement des véhicules du personnel ou d'exploitation en transit sur le site. Les rejets atmosphériques issus du trafic seront diffus. Il n'y aura pas de dispositif de captation. Ils seront également associés aux gaz de combustion des rejets atmosphériques de la chaudière fonctionnant au gaz naturel. La chaudière fera l'objet d'une maintenance régulière. Les installations de production de transformation de concrètes en absolues seront à l'origine de l'émission de COV, qui se produisent lors des transferts de produits, au niveau des prises d'échantillons ou lors des

opérations de récupération des absolues. Le nettoyage à l'alcool et à l'eau des matériels sera également à l'origine d'émissions de COV. Les émissions atmosphériques en production se trouvent réduites par un process en circuit fermé et sous-vide.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Absence d'autres sources.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité du site générera des déchets dangereux et non-dangereux. Ils seront triés et évacués en filières adaptées, par un prestataire de service. Les différents types de déchets issus de l'exploitation seront principalement les suivants : - L'alcool usagé : regroupement et prétraitement pour valorisation énergétique ; - solvants chlorés à l'échelle du laboratoire : valorisation ; - solides contenant des liquides inflammables (cires, gâteaux de filtration et papiers souillés) : valorisation ; - emballages souillés plastiques et métalliques : regroupement pour incinération avec valorisation énergétique ; - verrerie souillée : incinération avec valorisation énergétique ; - papiers/cartons - collecte par le service public pour recyclage ; - bois - collecte par un prestataire pour valorisation (broyage) ; - plastique - valorisation ; - ferraille - collecte pour valorisation ; - huiles essentielles usagées : valorisation énergétique ; - OM - collecte service public pour valorisation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau incendie public sera présent au niveau de l'entrée principale du site (rue Pierre Paul Riquet). La disponibilité effective du débit du poteau incendie public sera vérifiée par l'exploitant avant la mise en service de l'installation. Il sera situé à moins de 200 m de l'installation. Le site disposera par ailleurs d'extincteurs mobiles à poudre (classe ABC), répartis uniformément au sein de l'installation(extérieur et intérieur). La vérification périodique annuelle sera réalisée par un organisme agréé et sera enregistrée dans le registre de sécurité de l'exploitant. Le site projeté sera entièrement clôturé et muni d'un portail d'accès, permettant de limiter l'accès aux installations aux personnes non-autorisées. Le site disposera également d'une détection automatique d'incendie (avec alarmes) fonctionnant par détection infra-rouge au niveau des ateliers de production. Le dispositif de détection ainsi que l'alarme incendie seront conformes aux exigences du référentiel APSAD R7.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

17488265-1_PHYTOTAGANTE_Mandat_v1.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

17488265-1_PHYTOTAGANTE_Plan_de_situation_du_cadastre_v1.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

17488265-1_PHYTOTAGANTE_Plan_ensemble_v1.pdf

